

Activité : Qu'est-ce que le harcèlement ?

Groupe 3 : Le cas d'Antoine

Étape n°1 : Je mène l'enquête.

- Rends-toi sur le site <http://www.stoplaviolence.net>.
- Une fois sur le site, sélectionne « Jouer sans sauvegarder ».
- Un plan s'affiche, sélectionne « Enquête 3 : Antoine ».
- Suis les consignes de jeu : trouve les indices et découvre la situation d'Antoine.

Étape n°2 : Je réponds aux questions.

À la fin de l'enquête, tu découvres la situation d'Antoine (qui te permet de répondre à la première question). Puis, clique sur « Faire le quizz » pour répondre aux questions suivantes.

1/ Qu'est-il arrivé à Antoine ? (écoute son témoignage et recopie le résumé de sa situation).

Antoine se fait racketter par un groupe d'élèves plus âgés. Pour éviter de se faire attraper, il rentre très vite chez lui le soir et ne va plus dans la cour.

2/ Quel est le premier signe qui caractérise le harcèlement ? (explique ta réponse d'après la question 1 du quizz enquête).

Le premier signe qui caractérise le harcèlement est l'extrême isolement des victimes. Cet isolement peut être fatal. Mieux vaut intervenir le plus tôt possible.

3/ Que dois-tu faire si tu es témoin de racket au collège ? (recopie ce que tu dois faire d'après la question 2 du quizz enquête).

Je dois le signaler, sinon ça pourrait m'arriver. Le racket est une forme de harcèlement extrêmement violente qui se répand grâce au silence qui l'entoure. Je ne dois pas rester indifférent.

4/ Le racket est-il puni par la loi ? (explique ta réponse d'après la question 3 du quizz enquête).

Le racket n'est pas seulement puni par le règlement intérieur du collège : il est puni par la loi. C'est pour cela que les victimes de racket peuvent porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie.

5/ Faire semblant de ne rien voir, est-ce accepter le harcèlement ? (explique ta réponse d'après la question 4 du quizz enquête).

Le phénomène de harcèlement fonctionne avec la complicité des témoins. Ne rien faire, c'est accepter le harcèlement. Le harcèlement n'est pas un jeu.

Étape n°3 : Je connais et comprends les façons d'agir contre le harcèlement.

Sur ton cahier, colle cette feuille. À la suite de la feuille, sur le cahier, recopie en bleu la partie « Voir les messages codés ».

Si je suis témoin ou victime de violence au collège, il existe de nombreuses façons d'agir :

- me confier à un ami ou un membre de ma famille qui pourra contacter l'établissement
- parler avec la victime ou ses amis pour rompre l'isolement qu'elle subit
- montrer au harceleur que ce qu'il fait n'est pas acceptable : se taire c'est l'encourager
- alerter un adulte de mon établissement en qui j'ai confiance : professeur, CPE, infirmière, conseillère d'orientation, assistant d'éducation, etc.
- signaler la situation de violence en contactant le numéro vert « STOP HARCÈLEMENT » au 08.08.807.010.